

*Complément d'information :*

Courrier du sous préfet d'Aix en Provence au maire de Meyrargues, l'informant de la transmission des médailles de Ste Hélène accordées aux anciens militaires domiciliés dans la commune.

Comme cette médaille est toute personnelle, elle devra être renvoyée si quelque ancien militaire était décédé dans l'intervalle de son inscription. 6 médailles sont transmises le 18 mars 1858, et 1 médaille le 9 avril 1861.

Jean Demenge

⋮